

DELIBERATION N° 2023-08

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 9 MARS 2023

Objet : Cahier des charges pour la mise en place de Situations d'Apprentissage et d'Évaluation

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Isabelle MIRBEL, Chargée de mission pour la transformation pédagogique de l'Etablissement,

Adopte

Le cahier des charges pour la mise en place de Situations d'Apprentissage et d'Évaluation tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 76

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 52

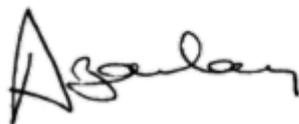
Abstentions :

Voix favorables : 51

Voix contre : 1

Fait à Nice, le 9 mars 2023

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2023-08

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 10/03/2023

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 10/03/2023

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Cahier des charges pour la mise en place de Situations d'Apprentissage et d'Évaluation

Objectifs

Le but de ce document est de décrire les éléments qui seront utilisés pour évaluer la transformation pédagogique des enseignements pouvant attester de l'évaluation de compétences dans les formations. La méthodologie présentée a pour objectif de valider la mise en place de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) des compétences dans les formations engagées dans une approche par compétences. Cela implique de mettre en place des pédagogies actives et de responsabiliser les étudiants en les laissant agir en autonomie pour apprendre.

Les critères de validation doivent pouvoir s'appliquer aux différentes modalités d'évaluation proposées dans le cadre des SAÉ. Les enseignants volontaires pourront solliciter les ingénieurs pédagogiques du CAP et du projet L@UCA en répondant à un Appel à Manifestation d'Intérêt permanent disponible sur l'espace « [Adopter les compétences](#) » pour un accompagnement et / ou une évaluation du dispositif mis en place. A l'issue du travail de transformation pédagogique, la validation du cahier des charges de la SAÉ sera effectuée par les ingénieurs pédagogiques du projet L@UCA pour les enseignements de Licence générale et par ceux du CAP pour les enseignements des autres formations.

Remarque

L'évaluation portera sur les modalités pédagogiques de l'enseignement et non sur les compétences de l'enseignant ni sur le contenu disciplinaire de la SAÉ mise en place.

Il n'est pas question d'évaluer les enseignants ni d'évaluer la qualité du contenu des UE/ECUE mais uniquement la formalisation de la SAÉ selon les critères définis par le cahier des charges.

Contexte

L'Approche Par Compétences (APC) s'appuie sur une approche-programme consistant à créer plus de lien entre les enseignements et à concevoir, au-delà des objectifs propres à chaque cours, la formation comme un programme cohérent, progressif, facilitant le décloisonnement des disciplines et favorisant le développement des savoirs et des compétences à l'échelle de la formation.

La démarche APC a été introduite à Université Côte d'Azur dès 2016 selon un processus en 3 étapes :

- Réflexion sur le profil des diplômés et construction des référentiels de compétences,
- Alignement pédagogique et construction de référentiels pédagogiques,
- Transformation des pratiques pédagogiques, mise en œuvre de l'APC.

Etapes

I. Ecriture du référentiel de compétences II. Construction des référentiels pédagogiques III. Mise en œuvre



Qu'est-ce qu'une SAÉ ?

Les SAÉ, objets de ce document, correspondent à une forme de matérialisation de l'étape 3, *i.e.* la transformation des pratiques pédagogiques par la mise en œuvre des référentiels pédagogiques au sein des formations. Elles constituent un moyen d'évaluer les compétences établies par les équipes pédagogiques dans les référentiels de compétences d'UCA.

Une SAÉ se définit comme une tâche authentique et complexe, tirée du monde professionnel ou de la recherche ou s'en approchant, organisée pour permettre le développement et l'évaluation de compétences.

La SAÉ est contextualisée de façon à identifier et mettre en lien les UE/ECUE « ressources » à mobiliser pour réaliser la tâche et les compétences visées. Elle reproduit idéalement une situation réelle et aboutit à la réalisation d'une production (matérielle ou immatérielle) qui a du sens pour l'étudiant. Ce dernier doit choisir les ressources (connaissances, savoir-faire, aptitudes, logiciels, aide extérieure, etc.) à mobiliser pour réaliser la tâche et faire preuve de réflexivité.

Un projet, un stage, une étude de cas, une simulation (jeu de rôles, serious game), une démarche d'investigation (enquête de terrain), un TP problématisé, ou encore une résolution de problème complexe, une session poster, etc... sont autant d'éléments pédagogiques susceptibles de devenir des SAÉ.

La SAÉ est évaluée à l'aide de critères objectifs, clairs et compris de l'étudiant en lien avec le référentiel de compétences de la formation.

Candidature et procédure d'accompagnement

Qui peut candidater ?

Tout enseignant ou équipe pédagogique ayant identifié ou souhaitant mettre en place une mise en situation des étudiants dans une UE/ECUE les plaçant dans un contexte favorable au développement des compétences à travers la mise en œuvre d'une réflexion critique, de créativité, d'initiative, de prise de décision et / ou de gestion des émotions dans un contexte disciplinaire.

Comment candidater ?

En remplissant le formulaire en ligne dédié dans l'espace « [Adopter les compétences](#) » au fil de l'eau.

Prérequis

1. Disposer d'un référentiel de compétences et d'une matrice de cohérence pédagogique pour sa formation
2. Avoir identifié une UE/ECUE potentielle de mise en situation
3. Avoir réfléchi aux UE/ECUE ressources nécessaires, si possible à partir de la matrice de cohérence pédagogique de la formation
4. Avoir proposé le projet de SAÉ aux enseignants de l'UE/ECUE de mise en situation et aux enseignants des UE/ECUE ressources pour constituer l'équipe pédagogique de la SAÉ

Définition de l'équipe pédagogique dans le cadre d'une SAÉ : Au minimum deux enseignants d'UE/ECUE différents qui travaillent ensemble à la conception d'une SAÉ. L'équipe pédagogique se constitue autour d'enseignements ayant en commun les apprentissages clés du référentiel qu'ils permettent de développer chez les étudiants ou autour de rapprochements thématiques. L'investissement des différents membres de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de la SAÉ peut varier.

Accompagnement

Une fois le formulaire d'intention rempli dans l'espace « [Adopter les compétences](#) », l'équipe pédagogique sera contactée par un ingénieur pédagogique. Le travail d'accompagnement se fera notamment autour de :

- L'identification des UE/ECUE ressources et la mise en cohérence avec la matrice de cohérence pédagogique de la formation
 - La sélection des Apprentissages Clés les plus adéquats en fonction du projet pédagogique de l'équipe SAÉ.
 - L'aide à la conception de la SAÉ pour qu'elle prenne en compte toutes les dimensions d'une SAÉ (cf § Dimensions de la SAÉ + fichier Vademecum SAÉ)
 - L'explicitation des critères et des attendus pour construire la grille critériée d'évaluation des compétences de la SAÉ
 - La mise en regard de cette grille critériée avec les évaluations déjà proposées et leurs éventuels ajustements
-

- L'opérationnalisation de cette grille critériée sur Moodle et/ou sur le ePortfolio de compétences KARUTA pour l'évaluation des étudiants
- L'évaluation du dispositif pédagogique mis en place par les étudiants.

Dimensions de la SAÉ

Une SAÉ comprend **quatre grandes catégories** : scénarisation, contextualisation, régulation et évaluation. Chaque catégorie est déclinée en sous-catégories, issues de la littérature sur la mise en place d'une approche par compétences et d'évaluation des compétences. Pour les critères avec des items au choix, il s'agit de refléter les choix pédagogiques faits pour la situation d'apprentissage.

Des exemples illustrent certains des critères afin de faciliter leur appropriation par les enseignants.

Catégorie Scénarisation

Cette catégorie évalue la conception pédagogique de la situation, ses objectifs, sa structure et les choix illustrant son degré de complexité.

- **Identification des apprentissages clés**

Une SAÉ est adossée à une ou plusieurs compétences du référentiel et permet donc de travailler plusieurs apprentissages clés. Il est important d'identifier précisément ces apprentissages afin de maintenir une cohérence entre les ressources et les tâches à réaliser.

- **Réalisme / Authenticité**

La SAÉ est une tâche ou action issue du milieu professionnel ou de la recherche. Cela peut être une tâche ou action simplifiée créée par l'enseignant, une action réelle issue du monde professionnel ou de la recherche et adaptée au niveau des étudiants, ou une action professionnelle en contexte réel. Ce critère mesure le degré de professionnalisation et d'authenticité de la situation proposée, qui est idéalement au plus proche de la réalité.

- **Ressources**

L'équipe a identifié les ressources *i.e.* les connaissances et savoir-faire requis pour que l'étudiant puisse accomplir la tâche demandée.

- **Complexité**

Une SAÉ évalue un processus complexe. Pour en rendre compte, l'étudiant doit accomplir au moins 2 des 3 items suivants : rechercher, traiter, trier et/ou hiérarchiser des informations pour réaliser la tâche, choisir parmi plusieurs démarches ou créer une nouvelle démarche pour réaliser la tâche et obtenir des résultats originaux et différents selon chaque étudiant ou groupe d'étudiants.

- **Production des étudiants**

La SAÉ requiert au moins une production à rendre qui matérialise le résultat de la démarche mise en œuvre. L'enseignant peut aussi demander des productions intermédiaires pour mesurer la progression de l'étudiant ou du groupe d'étudiants et apporter des remédiations par des feedbacks. La quantité de travail, y compris personnel, de l'étudiant doit être

fonction du poids de la SAE dans les UE/ECUE qui contribuent à son évaluation et du nombre de crédits ECTS associés à ces UE/ECUE.

Catégorie Contextualisation

- Formalisation

L'étudiant doit connaître tous les tenants et aboutissants de la SAÉ et disposer d'un moyen de consultation de tous les éléments. L'équipe pédagogique aura donc pris soin de formaliser la présentation de la situation : compétences visées, UE/ECUE impliquées, objectifs, énoncé/scénario, consignes (productions attendues), feuille de route, critères d'évaluation.

Catégorie Régulation

- Feedback

Un moyen de feedback par le(s) enseignant(s), professionnel(s) et/ou une évaluation par les pairs est proposée.

- Auto-positionnement

Un moyen d'auto-évaluation est proposé aux étudiants.

Catégorie Évaluation

- Modalités d'évaluation
 - Grille d'évaluation

La SAÉ étant une tâche complexe, évaluée de façon directe ou indirecte par les membres de l'équipe pédagogique, il est nécessaire d'avoir un support commun et objectif pour l'évaluation : une grille critériée. Cet outil comporte les critères correspondant aux Apprentissages Clés (AC) visés, au moins 3 niveaux de performance pour chacun et les différents objets d'évaluation utilisés pour la démarche et le résultat.

- Poids de la SAÉ dans la note des ECUE/UE support de la SAE

Le poids de la SAÉ dans la note de chaque ECUE/UE impliqué est fonction du nombre d'heures de travail que la SAÉ demande aux étudiants. Une estimation du temps est donnée aux étudiants dès le début de la mise en situation.

- Objectivation de la note et de la quantité de travail étudiant

Le poids des objets d'évaluation dans la « note » de la SAE doit être corrélé à la proportion de critères (de la grille d'évaluation) évalués. L'auto-évaluation des étudiants est également prise en compte dans la note finale.

- Feedback étudiant

Un questionnaire d'évaluation du dispositif par les étudiants est proposé dans un objectif d'amélioration continue de celui-ci (perception du dispositif, aide au soutien dans les apprentissages...). Ce questionnaire sera co-construit avec les ingénieurs pédagogiques.

Validation de la SAÉ

La SAÉ sera validée quand tous les items des catégories présentées ci-dessus seront remplis et validés par les ingénieurs pédagogiques en charge de l'accompagnement.

Cette validation donnera lieu à l'attribution d'une prime d'intéressement pédagogique allant de 24h eq TD à 60h eq TD selon la complexité de la SAÉ mise en place.

Le montant de la prime pour le travail de conception d'une SAÉ sera apprécié par les ingénieures pédagogiques en fonction :

- du nombre d'Apprentissages Clés (AC) évalués
- du nombre de membres de l'équipe pédagogique impliqués dans la SAÉ
- du nombre de feedback envisagés et le temps prévu pour accompagner les étudiants
- de l'implication éventuelle d'un changement de maquette
- de l'utilisation du ePortfolio de compétences KARUTA

La répartition de la prime entre les membres de l'équipe pédagogique de la SAÉ sera laissée à la discrétion de l'équipe pédagogique.

Ce cahier des charges a été rédigé par **Annick Martin** (Ingénieur pédagogique CAP - L@UCA), **Soraya Labadie** (Ingénieur pédagogique L@UCA) et **Marie-Cécile De Cian** (en charge de l'axe transformation pédagogique sur projet L@UCA).
